



PLAQUETTE PUNAISES DE LIT & ACARIENS 34G



- ✓ Elimine les acariens de la gale (24 heures) et de la poussière (8 heures)
- ✓ Efficacité 3 mois
- ✓ Action préventive et curative
- ✓ Idéal literies, valises et placards



Insecticides

PLAQUETTE PUNAISES DE LIT & ACARIENS 34G

CARACTÉRISTIQUES

Fury Efficace et sûr, des solutions insecticides simples et radicales pour éliminer les insectes tout en assurant une totale sécurité et tranquillité.

- Efficacité 3 mois
- 100 % des nuisibles éliminés dès 10 heures
- Élimine les acariens de la gale (24 heures) et de la poussière (8 heures)
- Action préventive et curative
- Sans odeur dans les pièces, sans odeur sur le linge
- Ne tache pas
- Testé en laboratoire
- Plaquette recyclable et biosourcée : issu de déchet de canne à sucre
- Substances actives :
 - ❑ Permethrine (CAS n° 52645-53-1) : 6%
 - ❑ Pipéronyl butoxyde (CAS n° 51-03-6) : 6%
 - ❑ Géraniol (CAS n° 106-24-1) : 1.5%
- Type de produit biocide : insecticide TP18 et TP19



MODE D'EMPLOI

- Placer la plaquette entre le matelas et le sommier.
- Prévoir une plaquette pour un lit simple et deux pour un lit double.
- Pour un traitement intensif, mettre 1 plaquette de chaque côté du lit.
- Peut-être utilisée pour lit d'enfant dès 4 ans.
- À utiliser lors de vos déplacements (sac de voyage, valise) et pour vos meubles de rangement.



CONDITIONNEMENT

PRODUIT	CODE PRODUIT	GENCOD	UNITES PAR CARTON	CARTONS PAR COUCHE	CARTONS PAR PALETTE	NOMBRE DE COUCHES
Fury plaquette punaises de lit & acariens 34G	PV01377601	3172350137761	24	52	312	6



Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi

679 av Docteur Julien Lefebvre
06270 Villeneuve-Loubet
www.proven.fr

N°Azur 0 810 400 402
PREMIER APPEL LOCAL

PROVEN ORAPI ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. PROVEN ORAPI n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.